

DIDACTIQUE DE LA DOCUMENTATION BÂTIR UNE ÉDUCATION DOCUMENTAIRE ET INFORMATIONNELLE

MURIEL FRISCH

Depuis quelques années, les instructions officielles renforcent la mise en place de dispositifs tels que : les parcours diversifiés, les travaux croisés maintenant itinéraires de découverte, au collège, les TPE, l'ECJS, au lycée, qui incitent les enseignants à développer des pratiques en interdisciplinarité, à intégrer les technologies de l'information dans leurs enseignements, le travail en collaboration.

Les enseignants-documentalistes ont naturellement adhéré à ce projet, convaincus de ce qu'ils peuvent apporter dans la construction des savoirs par l'élève.

Ce qui aurait pu constituer un atout pour asseoir une identité professionnelle n'est-il pas néanmoins en passe de produire l'effet inverse ?

De prestataire de services, l'enseignant-documentaliste ne devient-il pas, malgré lui, un prestataire de formation à la demande ?

Le discours sur une nécessaire interdisciplinarité au sein de l'école et la mise en œuvre, parfois hâtive proposée, semble omettre ce qui fonde au fond une activité complexe : la documentation et les pratiques diverses qu'elle recouvre.

N'oublie-t-on pas que dans interdisciplinarité (principe que la documentation ne peut nier) il y a bien discipline ? N'attend-on pas au fond que cette jeune discipline en construction, abandonne la question de ce qui la fonde, la question de ses propres savoirs, qui sont pourtant des éléments clés d'une identité professionnelle ?

Il me semble que la documentation gagnerait plus à poursuivre le travail de caractérisation de sa propre discipline, ce qui ne signifie pas qu'elle doive se conformer, ni même revêtir l'habit de l'enseigner au détriment de l'apprendre.

Encore que comme le souligne Jean-Pierre Astolfi (Frisch, 2003) : « *il n'est nulle part écrit que le mot enseigner doit être réservé à la pratique d'un modèle transmissif et frontal, face à la classe. C'est là qu'on retrouve la question d'un modèle pédagogique alternatif, promu par la documentation. [...] Si l'on admet qu'il y a bel et bien enseignement dès qu'il y a intention d'instruire et ce quels qu'en soient les dispositifs et les modalités, alors le documentaliste peut être reconnu comme un enseignant.* »

Aujourd'hui la documentation doit aller au delà du principe de l'interdisciplinarité (principe qui dans les faits n'est pas toujours évident) ou de celui de l'inté-

gration (au sens d'une intégration exclusive de l'outil, ou de méthodes « type ») qui ne reflètent nullement la mise en œuvre de véritables stratégies d'apprentissage. Plutôt que de décréter l'interdisciplinarité et d'instrumentaliser à nouveau la documentation, il est essentiel de comprendre son originalité.

Un des moyens de construire au sein de l'école une véritable interdisciplinarité est de positionner la documentation dans une optique de didactique comparée.

C'est pourquoi nous avons effectué un travail de compréhension de la nature profonde des autres disciplines (notamment à partir de l'encyclopédie coordonnée par Michel Develay, 1995) et que nous avons élaboré un schéma d'analyse qui nous permet :

- premièrement, de fixer différents critères d'identité d'une discipline,
- deuxièmement, d'établir des parallèles entre la documentation et une discipline comme l'EPS qui peut servir de modèle à la documentation dans son propre travail de didactisation,
- troisièmement, de rendre possible d'un point de vue méthodologique une caractérisation de la discipline documentation, aujourd'hui.

CRITÈRES D'IDENTITÉ DES DISCIPLINES SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

Le concept de discipline scolaire connaît de multiples définitions. On peut évoquer quatre noms qui ont éclairé cette notion.

André Chervel en a proposé une approche historique dans son article princeps intitulé « Histoire des disciplines scolaires » (1988). Dans cet article il précise les tâches de l'historien des disciplines scolaires, en leur attribuant différentes fonctions. Il envisage les disciplines comme : « *des modes de transmission culturelle qui s'adressent à des élèves.* »

La discipline scolaire selon lui est « *constituée par un assortiment à proportions variables suivant les cas, de plusieurs constituants, un enseignement d'exposition, des exercices, des pratiques d'incitation et de motivation et un appareil docimologique, lesquels, dans chaque état de la discipline, fonctionnent évidemment en étroite collaboration, de même que chacun d'eux est, à sa manière, en liaison directe avec les finalités.* »

Dans une approche plus didactique, Michel Develay (1992), définit une discipline comme étant « *constituée de savoirs qui vieillissent et qu'il convient de renouveler, parmi un ensemble de connaissances perpétuellement en évolution.* » « *Une discipline scolaire [pouvant être définie] par des objets qui lui sont spécifiques, des tâches qu'elle permet d'effectuer, des savoirs déclaratifs dont elle vise l'appropriation, des savoirs procéduraux dont elle réclame aussi la maîtrise, enfin une matrice qui la constitue en tant qu'unité épistémologique, intégrant les quatre éléments précédents et lui donnant sa cohérence.* »

Elle est constituée également « *d'un ensemble de compétences méthodologiques et d'un ensemble de notions en réseaux.* »

Bernard Rey (1996) quant à lui, en adoptant une démarche philosophique et par conséquent une posture de questionnement des finalités scolaires, envisage la notion de discipline comme « *un système de division proprement scolaire en constant décalage avec la manière dont les connaissances se répartissent entre les sciences.* »

Joël Lebeaume (2000) enfin, dans une perspective de généralisation de l'enseignement de la technologie parmi la diversité des pratiques enseignantes, des contextes et des élèves, donne une autre dimension au concept de discipline scolaire, en introduisant celui de « matrice curriculaire ».

Il souligne ainsi le fait que : « *le caractère scolaire des rencontres avec « le monde de la technique » dépend de la cohérence qui lie les activités des élèves aux intentions éducatives et aux réalités, c'est-à-dire la cohérence des enseignements sur les trois pôles proposés en termes de « méthode » associant les tâches, les visées et les références.* »

Le qualificatif « curriculaire » souhaite « *marquer la dynamique diachronique de l'enseignement pour penser les enseignements scolaires indépendamment des étiquettes qui leur sont attachées.* ». La succession d'activités scolaires ne se réduisant pas selon lui à « *une juxtaposition de tâches* », mais se révélant à travers « *un ensemble organisé dont la cohérence ne peut être saisie que dans cette dimension curriculaire.* ». Il s'agit d'envisager l'enseignement à l'échelle de la totalité d'une scolarité, et la perspective de l'analyse proposée souhaite « *identifier la cohérence de cet ensemble, ses articulations et l'autonomie ou l'indépendance de ses éléments.* » Il se pose, par exemple, la question de savoir si la technologie de 6^e est une discipline distincte de la technologie du cycle central et de celle de la classe de 3^e.

Il oppose ainsi cette notion de « matrice curriculaire » à celle de matrice disciplinaire proposée par Michel Develay définie comme : « *le principe d'intelligibilité d'une discipline scolaire fixant la cohérence des attributs que sont les savoirs, les tâches et les objets spécifiques de la discipline scolaire* » (1992).

Joël Lebeaume en effet reprend de manière critique cette acception en suggérant, précisément grâce à cette perspective curriculaire, de « *dépasser la description synchronique des enseignements figés en disciplines scolaires proposée par Develay.* »

En ce qui nous concerne, nous avançons l'idée que l'identité d'une discipline scolaire s'établit selon un

ensemble de critères que nous énumérons et détaillons dans le tableau qui suit : son histoire, l'évolution de sa terminologie ; sa référence à un savoir savant à condition de se poser la question du champ disciplinaire de référence, est-il unique ou pas ?, ou à une pratique sociale, ou aux deux (ce qui ne nous paraît pas incompatible) ; la formation spécifique et plus ou moins homogène qu'elle propose. Nous posons également le fait que toute discipline scolaire a été confrontée ou doit se confronter à la question de sa didactisation qui l'amène précisément à se définir, à résoudre la question identitaire. En outre chaque discipline possède, ses caractéristiques, ses objectifs, ses contenus propres.

CRITÈRES D'IDENTITÉ D'UNE DISCIPLINE SCOLAIRE	
HISTORIQUE/TERMINOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Naissance et évolution de la discipline scolaire - Dates clés, repères dans les conceptions - Évolution de la terminologie et observation de ce que cette évolution traduit
SAVOIR SAVANT/PRATIQUE SOCIALE/ CHAMP UNIVERSITAIRE/ FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir de référence, savoir scientifique, savoir universitaire - Pratique sociale de référence - Combinaison des deux
CHAMP DISCIPLINAIRE MATRICE DISCIPLINAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Champ disciplinaire unique - Disciplines voisines appartenant au même champ
PROBLÉMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Processus en jeu - La question de l'identité, du pourquoi de l'intervention didactique - Le(s) débat(s) en vigueur - Les enjeux de la discipline
DIDACTISATION	<ul style="list-style-type: none"> - La résolution par le travail didactique - La question de la transposition - Réflexion sur les contenus
CARACTÉRISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Spécificités - Méthodes, démarches employées - Fonctions - Espace particulier
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Finalités - Projets - Missions - Programmes : quels savoirs, notions, savoir-faire, compétences, capacités, activités, tâches
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none"> - Savoirs - Savoir-faire - Compétences. Capacités - Habilités

D'après l'encyclopédie coordonnée par Michel Develay (1995)

L'EPS, UNE DISCIPLINE D'APPUI POUR LA DOCUMENTATION

L'EPS comme la documentation sont deux disciplines qui ont été marginalisées dans le système scolaire. Pourtant toutes deux existent depuis longtemps dans l'univers de l'école après avoir subi des métamorphoses successives et emprunté des formes différentes.

DU POINT DE VUE HISTORIQUE

L'EPS, bien qu'introduite au sein de l'institution depuis plus de 150 ans connaît toujours des problèmes d'identité. À cette époque d'ailleurs elle ne s'appelait pas encore EPS, mais gymnastique.

Rappelons qu'entre 1820 et 1840, la gymnastique est souvent assimilée à l'acrobatie et que dans les années 1850, sa pratique est plutôt considérée par la bourgeoisie comme une perte de temps pour ses enfants (Hubscher, 1997).

En outre, elle répond successivement à des exigences d'éducation à l'hygiène et à la santé, puis de Défense nationale. C'est ainsi qu'à la fin du XVIII^e siècle, elle est en effet pensée dans une optique militaire.

Au cours du XIX^e siècle, elle est enseignée dans les établissements scolaires mais toujours dans une perspective militaire puisqu'il s'agit de former par l'effort et la rigueur, ouvriers et soldats « *au service d'un progrès qui guide la raison* » (Duning, 1993).

Le professeur de gymnastique est alors souvent discrédité, faute de l'existence d'un cursus universitaire. En effet, avant l'instauration du certificat d'aptitude par Victor Duruy, les professeurs civils sont peu nombreux et issus de filières hétérogènes : écoles normales, gymnases privés.

C'est à la fin des années 1870 qu'un changement majeur intervient avec l'arrivée des républicains au pouvoir qui vont attribuer aux exercices physiques un rôle d'acculturation (Hubscher, 1997).

Plus tard durant la période de 1959 à 1962, le sport entre officiellement à l'école et prend au fil du temps une orientation différente : « dans les années soixante, en se faisant sportive, la discipline trouve sa forme culturelle, on parlera en effet d'Éducation Physique et Sportive (EPS) » (Caumeil, 1995).

DU POINT DE VUE DU SAVOIR DE RÉFÉRENCE

C'est précisément, il y a une quinzaine d'années, qu'émerge le concept de « pratiques sociales de référence », que l'on doit aux travaux de Jean-Louis Martinand en didactique de la technologie.

Celui-ci souligne plus récemment l'apport de cette notion en rappelant que dans de nombreuses disciplines les activités scolaires veulent se référer à des activités sociales réelles (Martinand, 1989).

L'EPS tout comme la technologie renvoie à des pratiques sociales. Elle se réfère à plusieurs activités (APS), et tente une homogénéisation au sein des sciences de l'action motrice. La technologie, elle, se réfère à différents domaines d'activités comme la mécanique, l'électronique, l'informatique, n'ayant pas de statut scientifique ni de corpus propre.

La documentation appartient à cette catégorie de disciplines qui ne sont pas représentées par un savoir universitaire comme le sont les mathématiques ou l'histoire ; elle se construit, à l'instar des disciplines précitées, une identité en recherchant des bases didactiques.

Ce sont des disciplines issues de pratiques sociales et, à un stade plus ou moins avancé, elles sont confrontées à des difficultés d'ordre épistémologique.

Arnaud et Broyer (1985) concernant l'EPS que nous instituons comme modèle pour la documentation écrivent à ce sujet, dans leur ouvrage synthétique et critique qui analyse l'histoire et l'épistémologie de la discipline scolaire EPS : « Certaines disciplines n'existent que par la démarche scientifique qui les fonde. C'est évidemment le cas des sciences fondamentales. L'acte scientifique est à leur origine comme il imprègne leur histoire. Il est à la fois le fondement et le contenu. D'autres n'existent que par les pratiques sociales qu'elles sont censées produire ou fédérer. C'est le cas de l'éducation physique mais aussi de la politique, de l'urbanisme, de la gestion...

Ici la science est explicitement interpellée à partir d'une pratique avant de revenir sur elle pour la transformer. Ce qui implique évidemment que plusieurs sciences peuvent ou doivent collaborer. Ce qui implique surtout qu'il leur faut participer à l'acte de modification d'un terrain. Il leur faut peser sur les choses en les réordonnant. C'est le moment essentiel et ce n'est pas toujours le plus clair : la pratique ne se laisse pas habiter sans résistance par la théorie. »

Et l'ensemble des questions que va se poser l'EPS pour asseoir progressivement son identité sont finalement

celles que nous avons posées à la documentation pour l'aider à renforcer l'identité de sa discipline (Kawa-Frisch, 2001).

Alors que l'EPS a dû réfléchir à la façon de passer du sport loisir ou du sport de compétition à l'EPS, nous avons confronté la documentation à la question : « comment faire pour passer d'une pratique de gestion et d'une pratique culturelle à une réelle discipline scolaire ? »

Et au-delà, pour citer Jacqueline Marsenach (1991) il faut se demander : « *Comment faire pour rendre enseignables des pratiques, celles-ci pouvant se vivre en tant que telles mais n'étant pas enseignables ?* »

Pour qu'une discipline soit reconnue comme réelle discipline scolaire, celle-ci doit identifier ce qu'elle veut transmettre dans l'école et pourquoi. L'enjeu de toute discipline naissante est de constituer, de prouver sa spécificité, sans quoi elle est guettée par ce que Pierre Arnaud et Gérard Broyer (1985 *op. cit.*) nomment, la parcellisation et la vassalisation :

– La parcellisation, c'est-à-dire que sur le plan des pratiques, l'éventuelle homogénéité du champ des activités physiques tend à se perdre dans l'émiettement des techniques et des méthodes.

– La vassalisation, c'est-à-dire que sur le plan théorique, l'intelligibilité des activités physiques et sportives risque d'être subordonnée à une pertinence extérieure.

Les différentes pratiques qui ont servi à construire l'EPS sont donc les APS qui composent les STAPS, c'est-à-dire les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Ces STAPS réfèrent comme leur nom l'indique, à des sciences et techniques différentes, ayant chacune leur spécificité. Différents champs sont sollicités : la biologie, les sciences mécaniques, la physique, la sociologie, la psychanalyse...

Nous avons constaté cette même configuration au sein de la documentation, ses pratiques étant à l'origine issues de différentes disciplines scientifiques ou techniques, mais sans doute la documentation est-elle moins confrontée au manque de relation évidente entre elles. La bibliologie apparaît comme étant plus en relation d'emblée avec la documentologie ou la bibliothéconomie parce qu'elles ont des liens dans leur construction-même. Ce qui est différent concernant les liens entre la mécanique par exemple et la biologie.

La documentation, en outre, se réfère à d'autres champs

scientifiques que les siens et emprunte des savoirs à la théorie de la communication, à la sociologie de la lecture, à la sociologie de l'autoformation, à la philosophie de l'éducation (Étévé, 2001).

Cette situation fait qu'un étudiant en éducation physique comme en documentation n'a pas forcément une vue homogène de sa formation. En éducation physique, il éprouve des difficultés à lier ses pratiques « de terrain » à ses études théoriques. Car celles-ci juxtaposent des connaissances issues de disciplines disparates réputées fondamentales (anatomie, physiologie, psychologie, sociologie...) et censées rendre compte des situations motrices. « *On présuppose que l'addition des données physiologiques, psychologiques, et sociologiques débouchera sur une synthèse rendant intelligibles les activités motrices* » (Arnaud/Broyer, 1985 *op. cit.*).

Le futur enseignant-documentaliste est, lui aussi, confronté à une situation difficile vu la diversité des possibles avant d'arriver en première année d'IUFM. L'étudiant peut avoir suivi un DUT le préparant à acquérir les techniques propres au métier de l'information-documentation mais pas les compétences nécessaires à l'exercice de pratiques pédagogiques. Il doit en outre réintégrer une licence pour passer un capes de documentation. En contrepartie, l'étudiant de lettres, d'histoire peut avoir une licence dans le domaine qui est le sien sans avoir de réelles connaissances documentaires et informationnelles, s'il n'a pas suivi une formation en DUT jusqu'alors.

Le futur enseignant-documentaliste n'a donc pas un cursus clairement établi avant de devenir professionnel. Il éprouve lui aussi des difficultés à comprendre l'essence de la future discipline qu'il devra promouvoir, car il n'a pas forcément reçu avant la première année d'IUFM des enseignements communs avec ceux de ses collègues.

Le problème de la cohérence interne n'est pas résolu pour ces deux disciplines. Mais faut-il penser que la spécificité d'une discipline relève du simple fait qu'elle s'identifie à une discipline clairement identifiée et « labélisée » scientifique ?

Les recherches en sciences de l'éducation tendent à démontrer que les différentes disciplines constitutives d'une discipline intégrante ou emprunteuse sont précisément ce qui fonde sa spécificité, et c'est de leur confrontation, opposition, comparaison que des objets nouveaux et intéressants vont naître (Charlot, 1995).

À l'exemple de l'EPS qui a su clairement se positionner comme discipline éducative, le souci de la documentation devrait être d'affirmer son lien avec les sciences de l'éducation, pour ne pas s'installer dans une perspective trop « techniciste » en privilégiant les sciences de l'information et passer ainsi à côté de sa mission fondamentale en milieu scolaire, qui relève bien de l'éducation et de la formation.

En outre, il nous semble très important que l'essence interdisciplinaire de cette discipline soit respectée au moins à trois niveaux différents :

– celui de sa nécessaire référence à un ensemble de disciplines scientifiques et techniques, l'histoire a fait que la documentation s'est imprégnée de différentes influences ;

– celui de la spécificité du cursus de formation de son personnel, les parcours pluriels font aussi la richesse de la profession et surtout ils contribuent à l'élargissement d'une posture éducative. C'est cette posture plurielle et de curiosité qui sera à transférer dans la classe ;

– celui enfin de la nécessaire mise en relation des objets d'enseignement-apprentissage en documentation avec ceux des autres disciplines.

DU POINT DE VUE DE LA DIDACTISATION

La notion de transposition didactique appliquée à ces deux disciplines est à prendre en considération dans le sens large envisagé par Michel Verret c'est-à-dire comme : « *contenant l'ensemble des transpositions que fait subir à un champ culturel la volonté de l'enseignement dans un cadre scolaire* » (Marsenach, 1991).

L'idée forte qui semble la plus représentative du travail des chercheurs en didactique de l'EPS (pour n'en citer que quelques-uns : Alain Hébrard, Pierre Arnaud et Gérard Broyer, Jacqueline Marsenach, Alain Le Bas...) depuis un temps légitime maintenant, est celle du travail de réflexion qui concerne l'installation d'une identité possible de la discipline scolaire à partir de celle des différentes APS. C'est ce travail de transposition qu'a effectué l'EPS.

Alain Hébrard affirme l'EPS, comme responsable de la pratique et de l'apprentissage des Activités Physiques et Sportives et d'expression, en soulignant un des objectifs de cette discipline : la transmission et l'apprentissage de pratiques sociales (Hébrard, 1986).

Pierre Arnaud et Gérard Broyer (1985) avancent que la constitution de l'EPS comme discipline d'enseignement

consiste à lui attribuer un objet d'enseignement qui soit représentatif d'un objet culturel. L'objet culturel des APS est produit par la pratique sociale. Ils révèlent ainsi que les contenus de l'EPS sont constitués par l'ensemble des tâches d'apprentissage qui sont en relation avec des objectifs.

Définir des contenus en EPS c'est donc selon eux « *transformer l'objet d'enseignement en un système de situations instrumentales (tâches finalisées) afin de susciter, d'induire, en tout cas de guider les apprentissages scolaires. L'objet d'enseignement ne pouvant se constituer qu'après transformation d'un objet culturel.* »

Jacqueline Marsenach (1991 *op. cit.*), dans cette approche, spécifie que le point de départ de la transposition didactique n'est pas seulement les pratiques sociales mais d'emblée les pratiques finalisées et traitées, affirmant ainsi la distinction entre pratiques scolaires et pratiques sociales, dès l'instant où s'opèrent les choix relatifs à ces pratiques.

Les objets d'enseignement résultent selon elle d'une analyse des activités physiques et sportives effectuées pour rendre enseignables des pratiques. Les contenus d'enseignement étant les conditions que l'élève doit intégrer pour transformer ses actions.

Pour Alain Le Bas (1995), c'est dans le cadre de la didactique des APS, et, dans le traitement de ces objets culturels que se construit progressivement une didactique de l'EPS et que cette discipline se définit en tant que discipline d'enseignement.

Il effectue un travail de transposition des pratiques en vue de bâtir les activités des élèves dans la perspective d'une réelle reconstruction de savoirs. Il souligne ainsi la nécessité de passer de pratiques sociales à la définition de pratiques scolaires qui soient en cohérence avec le public auquel on s'adresse.

La documentation n'a pas – comme pour l'EPS – de pratiques ou d'activités aussi distinctes que la danse, le rugby, le volley-ball... Elle n'est pas dans cette configuration de départ, et il ne faudrait pas segmenter ou compartimenter ses pratiques.

L'intérêt n'est pas de reproduire à l'identique le parcours d'une discipline, mais justement d'éviter les écueils qui peuvent à un moment donné constituer une impasse. L'expérience de l'EPS amène par conséquent la documentation à :

– identifier de manière claire, les champs qui la composent et à observer leur évolution ;

- formaliser l'ensemble de ses pratiques et observer leur évolution ;
- identifier les pratiques actuelles ;
- s'interroger sur le rapport entre pratiques et activités ;
- se positionner, s'affirmer et établir des choix, pour avancer ;
- ne pas bâtir une « fausse identité » pour rentrer dans le « moule éducatif ».

Elle montre aussi qu'une discipline caractérisée en premier lieu par du « faire » peut être une discipline

scolaire. La documentation est bien dans cette configuration de privilégier le faire par rapport à la transmission d'un savoir théorique, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il ne peut y avoir d'apprentissage théorique.

Nous proposons, par conséquent, une caractérisation de la documentation scolaire aujourd'hui qui a pu s'élaborer en partie grâce à cette prise en compte de la configuration d'autres disciplines et notamment celle de l'EPS.

CARACTÉRISATION DE LA DOCUMENTATION SCOLAIRE

<p>Historique/Terminologie Naissance Dates clefs Évolution</p>	<p>Vocation pédagogique d'une discipline en constitution 1966 (création SDI) Traitement de la documentation à des fins pédagogiques. 1970 Transformation de la pédagogie dans le sens des méthodes actives. Développement du travail indépendant, vocation pédagogique des SDI 1974 SDI devient CDI, le rapport Tallon constitue la base de la première circulaire de missions (1977) qui précisera les tâches des responsables des CDI. 1980 Accent mis sur les apprentissages méthodologiques, trame qui permet de construire des activités d'initiation. 1986 Parution de la 2e circulaire de missions qui renforce le rôle pédagogique des documentalistes. 1989 Avec la création du Capes de documentation, elle devient une jeune discipline scolaire à part entière, dans le cadre de la loi d'orientation.</p>
<p>Savoir savant/Pratique Sociale/Champ universitaire/Formation</p>	<p>Disciplines et pratiques sociales de référence Champ scientifique de référence : la bibliologie (18^e siècle : « science du livre ») ; puis la documentologie (Paul Otlet établit le statut de cette science non plus exclusivement par rapport au livre mais en relation avec les autres moyens de communication). Constitution de la documentation comme nouvelle technologie (les techniques documentaires « techniques intellectuelles ») Paul Otlet élargit le concept de bibliographie /Les années 30 apparaissent comme une période d'approfondissement méthodologique et de développement technique de la documentation. Aujourd'hui, les sciences de l'information peuvent servir de référence comme discipline scientifique intégratrice.</p>
<p>Champ disciplinaire/ Matrice disciplinaire</p>	<p>Plusieurs disciplines de référence : bibliologie, documentologie, science de l'information, sciences de l'information et de la communication. Tentative d'homogénéisation au sein des sciences de l'information. D'autres champs scientifiques de référence : sciences de l'éducation, science du langage, sociologie de la lecture. Plusieurs pratiques sociales de référence réparties en deux catégories : celles des professionnels et celles des usagers.</p>
<p>Problématique/ Didactisation Processus Enjeux Les débat(s) en vigueur La question de la transmission Réflexion sur les contenus</p>	<p>Pas de statut scientifique de la documentation. Des disciplines scientifiques et techniques de référence et deux champs principaux avec lesquels elle doit composer : les sciences de l'information et les sciences de l'éducation. La documentation est confrontée à la problématique essentielle de clarifier son champ propre comme discipline d'enseignement : quel contenu définir à partir des disciplines de référence, des pratiques sociales de référence, des activités documentaires et informationnelles à l'école ?</p>

	<p>Transposition et contre-transposition didactique Pratiques et contre-pratiques sociales qui pèsent sur l'école et sur les élèves : « l'ordinateur à la maison ! » Finalités multiples qui jalonnent l'histoire de la discipline : plaisir, loisir, information-renseignement, service... Diversité des disciplines et des pratiques de référence. Savoir scolaire à construire : – par le jeu d'une transposition à partir du champ scientifique auquel elle se réfère : les sciences de l'information et d'une didactisation de ses concepts et notions, par exemple le concept de techniques documentaires, de ses pratiques sociales de référence ; – par le jeu d'une prise en compte également des autres champs disciplinaires : sciences de l'éducation, linguistique, communication, informatique ; – et enfin par celui d'une contre-transposition, à partir des pratiques sociales et des activités menées dans l'école, travailler à l'extraction des savoirs de l'action.</p>
<p>Caractéristiques Espace particulier Spécificités Méthodes Fonction</p>	<p>Le centre de documentation et d'information est un espace de centration, de traitement et de diffusion de l'information. Un modèle pédagogique de la construction, de la prospection, de la médiation ; individualisation dans la formation en passant de la demande aux besoins inférés. Maîtrise de la relation entre les objets documentaires et informationnels et les objets disciplinaires.</p>
<p>Objectifs Finalités Projets Missions Programmes</p>	<p>Acquisition : d'une culture documentaire et informationnelle ; d'une autonomie dans la recherche documentaire et informationnelle ; d'une posture plurielle : diversifiée, logicienne, critique, de curiosité, d'adaptabilité ; d'une rigueur intellectuelle et d'une approche scientifique. Promotion d'une culture interdisciplinaire : décloisonnement du rapport à l'apprentissage ; d'une ouverture culturelle. Développement de ses propres connaissances par la pratique de la recherche, prise en compte de l'autre, développement du goût pour la lecture. « Tremplin » pour pratiquer d'autres espaces documentaires et systèmes informationnels. Perspective curriculaire.</p>
<p>Contenus Savoirs Savoir-faire Compétences/Capacités Habiletés</p>	<p>Un nouveau savoir scolaire : le savoir de l'information basé sur un traitement expert de l'information. Savoirs théoriques/Savoirs pratiques. Des compétences documentaires et informationnelles en liaison avec les pratiques sociales de référence. Une posture plurielle à transférer.</p>

LE SAVOIR DE LA DOCUMENTATION

La documentation se heurte à la pensée commune qui se réfère majoritairement au modèle de la bibliothèque et de la bibliothéconomie, qui est victime d'un phénomène de mystification : « on trouve tout sur internet », qui amalgame des techniques documentaires et informationnelles, des techniques intellectuelles et spécifiques, à l'utilisation des nouvelles technologies : « l'informatique », qui n'opère pas toujours de

distinction très nette entre des pratiques et des outils : « faire de l'internet »...

On assiste de ce fait à une confusion entre un « traitement standard » de l'information et un « traitement expert de l'information » (Astolfi/Frisch, 2003).

Le « traitement standard de l'information », c'est-à-dire : l'absence de hiérarchisation des informations accumulées ; la tendance à ne considérer qu'une information fluctuante, factuelle, événementielle sans être en mesure de s'arrêter sur un contenu précis, ni de faire la

distinction entre une simple donnée et un véritable concept ; une information que l'on prend comme telle, sans y opposer un regard critique, une information prise comme consommable de savoir par un sujet qui devient pour le coup le réceptacle prompt au « recopiage » des éléments de son environnement culturel.

À ce « traitement standard de l'information », nous opposons un « traitement expert de l'information » possible grâce à l'enseignant-documentaliste professionnel de l'information.

Celui-ci va en effet s'astreindre au contraire à structurer cette information, à la filtrer, la contextualiser, à extraire du processus de recherche une connaissance envisagée pour elle-même, à en proposer une approche critique : les enseignements trouvés seront alors rapportés à une source, examinés avec vigilance et relativisés en fonction de leur statut.

L'information pourra être de ce fait envisagée comme une production de savoir pour un sujet, ce dernier devenant un centre organisateur donnant activement forme à son environnement culturel.

Muriel FRISCH

*Documentaliste responsable du centre de ressources
de l'IUFM de Lorraine*

Site de Maxéville et formatrice

Muriel.kawa-frisch@lorraine.iufm.fr

Docteur en sciences de l'éducation de l'université de Rouen

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARNAUD, P., dir. et BROYER, G., dir. (1985). *Psychopédagogie des activités physiques et sportives*. Paris : Privat.

BRIET, S. (1951). *Qu'est-ce que la documentation*. Paris : Edit.

CAUMEIL, J.-G. (1995). L'éducation physique comme savoir de l'action motrice, In : Develay, Michel, dir., *Savoirs scolaires et didactiques des disciplines : une encyclopédie pour aujourd'hui*. Paris : ESF, p. 53-76.

CHARLOT, B. (1995). *Les sciences de l'éducation un enjeu, un défi*. Paris : ESF.

CHERVEL, A. (1988). L'histoire des disciplines scolaires : réflexion sur un domaine de recherche. *Histoire de l'éducation*, mai, n° 38, p. 59-119.

CHEVALLARD, Y. (1991). *La transposition didactique, du savoir savant au savoir enseigné*. Grenoble : La Pensée sauvage.

DEVELAY, M. (1992). *De l'apprentissage à l'enseignement*. Paris : ESF.

DEVEI AY, M., dir. (1995). *Savoirs scolaires et didactiques des disciplines : une encyclopédie pour aujourd'hui*. Paris : ESF.

DURING, B. (1993). *Des jeux aux sports, repères et documents en histoire des activités physiques et sportives*. Paris : Vigot.

ÉTÉVÉ, C. (2001). De la communication scientifique aux « sciences du transfert ». *Revue Française de Pédagogie*, avril-mai-juin, n° 135, p. 69-81.

FAYET-SCRIBE, S. (2002). *Histoire de la documentation en France. Culture, science et technologie de l'information 1895-1937*. Paris : CNRS Éditions.

FRISCH, M. (2001). Les enseignants-documentalistes : un corps sans substance ? Quel contenu ? Quelle expertise ? Quelle relation pédagogique ? In *Le corps enseignant*, Actes du colloque de Nancy-IUFM de Lorraine 15-16 mai. Textes réunis par Bernard Andrieu, Euredit.

FRISCH, M. (2003). *Les enseignants-documentalistes, toujours en quête d'identité ?* In Astolfi, Jean-Pierre, dir., *Éducation et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers*. Paris : ESF, p. 129-151.

HÉBRARD, A. (1986). *L'Éducation physique et sportive : réflexions et perspectives*. Paris : « ed. Revue EPS », STAPS.

HUBSCHER, R. (1997). Athlètes et gymnastes de la belle époque. *L'histoire*, avril, n° 209, p. 66-71.

KAWA-FRISCH, M. (2001). *Didactique de la documentation. Quel savoir de la documentation au collège ?* Thèse, Université de Rouen.

KLEIN, G. (1996). L'utilité sociale de l'éducation physique, entre rationalisation politique et négociations des acteurs. *Revue Française de Pédagogie*, n° 116, juillet-août-septembre, p. 43-50.

LE BAS, A. (1995). *De la gymnastique sportive à l'activité gymnique en éducation physique : une recherche d'ingénierie didactique au cycle des apprentissages fondamentaux de l'école primaire*. Thèse, Université de Caen.

LEBEAUME, J. (2000). *L'éducation technologique*. Paris : ESF.

MARSENACH, J. et al. (1991). *Éducation physique et sportive quel enseignement ?* Paris : INRP.

MARTINAND, J.-L. (1989). Pratiques de références, transposition didactique et savoirs professionnels en sciences et techniques. *Les sciences de l'éducation*, n° 2, p. 23-29.

MORIN, C. et PILLON, M.-H. (propos recueillis par). *L'information, discipline scolaire*. Entretien avec Yves-François Le Coadic (février 2002). [consulté le 20 février 2002]. <http://www.savoirscdi.fr>

PINEAU, C. et HÉBRARD, A. (1993). L'Éducation physique et sportive. *EPS*, n° 240, mars-avril.

PINEAU, C. (1990). Introduction à une didactique de l'éducation physique. *EPS*, n° 8, p. 3-48.

REY, B. (1996). *Les compétences transversales en question*. Paris : ESF.

